

MAUGEIN S.A. 64 RUE BERTHIE ALBRECHT 94 400 VITRY SUR SEINE	IDENTIFICATION RETENUE EAUX Af	INDICE b 23/05/1996	N°T. 92/110
--	---	--------------------------------------	--------------------

FICHE TECHNIQUE

COMMENTAIRES SUR :

NF P84-204-1-1 (DTU 43.1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine

Article 9.4 toitures destinées à la retenue temporaire des eaux

I. PRINCIPES

Afin d'éviter, lors de la création d'installation nouvelle de grandes surfaces, un surdimensionnement des réseaux d'évacuations collectifs. il a été prévu un système de débit contrôlé, basé sur le principe de la retenue des eaux sur les terrasses.

L'eau est freinée et retenue sur la terrasse jusqu'à un certain volume le surplus étant évacué par une installation calculée suivant les règles habituelles.

Ce système s'inspire de celui employé depuis de nombreuses années aux USA.

Avant la publication du D.T.U. "les règles professionnelles pour la conception et la réalisation des toitures terrasses destinées à la retenue temporaire des eaux pluviales" (chambre syndicale nationale de l'étanchéité octobre 1992) était le document de référence pour ces applications.

II. LES REGLES

la terrasse doit être inaccessible (pas de zones techniques)

Isolation pour terrasses techniques

la terrasse doit être en pente nulle

la terrasse doit être gravillonnée (mini 4 cm)

La pièce de surverse dépasse le gravillon de 5 cm

Un garde greve double doit couvrir la pièce

Le système de retenue d'eaux doit théoriquement fournir un débit contrôlé fixe, la forme des trous, leur surface totale et leur nombre. Ce dimensionnement n'est pas à

la charge de l'entreprise doit être indiqué par le maître d'ouvrage.

(N.F. P 84-204-2-CCS DU dtu 43.1)

III. COMMENTAIRES

Cependant la détermination de l'operculation reste empirique ne pouvant prendre en compte intégralement les règles d'écoulement hydraulique (effet Venturi, écoulement libre variation de la pression en fonction de la hauteur d'eau etc.....).

